

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

86/565 DU 28/12/86
DECRET N° /MERFPPS.DGFP.DGFCM

Portant intégration et nomination de Ma-
demoiselle MALONGA (Anne-Marie-Bernadine)
dans les cadres de la catégorie A, hiéran-
chie des Services Techniques (Aéronautique
Civile)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 079/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Cons-
titution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 72/272 du 5.8.1972 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique Civil abrogeant et remplaçant
les dispositions 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du décret n° 63/183 du 19.6.1963;
(/u le décret n° 62.130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctio-
nnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomination
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Minis-
tre;
(/u le décret n° 85/423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations
administratives des Agents de l'Etat;
(/u le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre Roumanie et la Ré-
publique Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 4849/MESS-CAB-DOB du Directeur de l'Orientation et
des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée

DECRETE.-

combinées
ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 72/272 du 5.8.72 et du Protocole d'accord du 29.11.80, Madame MALONGA (Anne-Marie-Bernadine), née le 20 Mai 1957 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité Electronique et Télécommunication, obtenu à l'Institut Polytechnique de Bucarest (Roumanie), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Aéronautique Civile), et nommée au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 28 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA. -

Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS:

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
N.T.A.C..... 2
INTERESSEE..... 1
SGCH/BC..... 2
DOSSIER..... 3./-